



### Webinaire Réseau-1 Québec

« Appliquons-nous les lignes directrices sur l'activité physique dans la prise en charge du patient diabétique ? Une évaluation de la qualité de l'acte »

Annie St-Yves, MD, MSc

**Date :** Vendredi 1 juin 2018

**Heure :** 12 h à 13 h

**Inscription :** <https://attendee.gotowebinar.com/register/8971987785891216129>

**Description :** Ce webinaire est une présentation d'un projet d'évaluation de la qualité de l'acte portant sur l'adhérence des médecins et résidents en médecine familiale d'un groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U) aux lignes directrices de pratique clinique 2013 de Diabète Canada sur l'intégration de l'activité physique dans la prise en charge du patient diabétique de type 2. Les objectifs de cette présentation sont : 1) connaître les bénéfices de l'activité physique en prévention primaire et secondaire, 2) discuter des adaptations possibles de la méthodologie de l'évaluation de la qualité de l'acte et 3) discuter de l'adhérence des médecins et résidents en médecine familiale aux lignes directrices de pratique clinique 2013 de Diabète Canada sur l'intégration de l'activité physique dans la prise en charge du patient diabétique de type 2.

**Audience cible :** Ce webinaire s'adresse principalement aux résidents en médecine familiale, aux professionnels de la santé et aux patients.



**Dre Annie St-Yves** est médecin de famille et résidente au programme R3-clinicien érudit à l'Université Laval sous la supervision de Dre France Légaré et Holly Witteman. Elle détient une maîtrise en nutrition de l'Université Laval. Son sujet de recherche est le counseling en activité physique en première ligne.

**Les places  
sont limitées.  
Inscrivez-  
vous dès  
maintenant!**

**Remarque :** Ce programme d'autoapprentissage répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et le bureau du Développement professionnel continu de l'Université de McGill lui accorde jusqu'à 1 crédit Mainpro+.<sup>1</sup>

*Pour une première ligne intégrée, forte et apprenante*

<http://reseau1quebec.ca/>

<sup>1</sup>Le bureau de DPC de la Faculté de médecine de l'Université McGill est autorisé par le Comité d'agrément pour l'éducation médicale continue (CAÉMC). Ce programme est conforme aux normes d'accréditation du Collège des médecins de famille du Canada, pour des crédits **MAINPRO+**. Les membres de l'Académie américaine de médecins de famille sont admissibles à ce cours et peuvent en recevoir les crédits, grâce à l'entente réciproque avec le Collège des médecins de famille du Canada. Chaque médecin doit demander des crédits seulement pour le nombre d'heures où il/elle a participé à l'activité de formation.

